



Tous les SAVIEZ-VOUS QUE? de 2010-2011

Dates de parution		Les chroniques
4	Le mardi 14 septembre 2010	Saviez-vous que vous pouvez vous absenter sans perte de traitement durant tout le temps où vous agissez comme jurée ou juré ou comme témoin dans une cause où vous n'êtes pas partie?
7	Le lundi 4 octobre 2010	Saviez-vous que tout retard de moins de quarante-cinq (45) minutes ne peut entraîner de coupure de traitement? Toutefois, si de tels retards se produisent trop souvent, ce retard pourrait entraîner la perte du droit au traitement pour l'équivalent de la durée du retard.
8	Le mardi 19 octobre 2010	Saviez-vous que si vous êtes de celles et ceux qui avez signé un nouveau contrat avec la CSPI, vous devez obligatoirement adhérer à l'assurance collective offerte par <i>La Capitale</i> et avez 30 jours à partir de la signature pour choisir le régime qui convient le mieux à votre situation familiale et vos besoins?
9	Le lundi 25 octobre 2010	Saviez-vous que tout travailleur victime d'un accident du travail, qu'il soit permanent, sous contrat à temps partiel, suppléant occasionnel ou autre, a droit aux bénéfices prévus par la <i>Loi sur les accidents de travail et des maladies professionnelles</i> (LSST et LATMP)?
12	Le lundi 15 novembre 2010	Saviez-vous que lorsque des difficultés de fonctionnement surviennent au niveau du Comité école EHDAA vous pouvez soumettre une plainte au Comité interne de règlement à l'amiable (CIRA)? Vous pouvez trouver le document pour rédiger cette plainte sur notre site Web, au www.sepi.qc.ca , dans la section <i>Documents utiles et publications</i> et ensuite dans la section <i>EHDAA</i> .
27	Le lundi 14 mars 2011	Si en cours d'année scolaire vous avez une période d'invalidité, votre banque de jours de congé maladie pourrait être réduite. Par ailleurs, si vous avez déjà utilisé la totalité de vos jours de congé de maladie, aucune réclamation ce sera effectuée suite à la révision à la baisse de votre banque.